



ENTRÉ LAC ET MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le 05/05/2025

ID : 074-217400035-20250422-DEL2025034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-DEUX AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procurations (3) : Denis JEANDIN à Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER, André BOCHET-CADET à Claude CHARBONNIER ;

Absents (2) : Stéphane BOLLARD, Séverine SAOS ;

Madame Carole DUPRÉ a été élue secrétaire de séance.

N°2025/034-22/04

Objet : Répartition du Produit des Amendes de Police – année 2024 programme 2025

Rapporteur Catherine HAUETER

Le département va procéder à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police attribuée par la Préfecture

A ce titre, Madame le Maire peut effectuer une demande de subvention pour le financement des opérations de sécurité :

- Aménagement de sécurisation des infrastructures et leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic dont l'aménagement de passerelles ou de passages souterrains)
- Equipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (dont radars préventifs ou pédagogiques)

(Délégation du Conseil Municipal N°26)

La participation financière du Département sont précisés à titre indicatif :

Voie communale : 30 % pour un montant plafond de la dépense subventionnable fixé à 30 000 € ;

Route départementale en agglomération : 30 % pour un montant plafond de la dépense subventionnable fixé à 65 000 € ;

Route départementale hors agglomération : 30 % pour un montant plafond de la dépense subventionnable fixée à 80 000 € ;

Passerelle ou passage souterrains piétons : 30 % pour un montant plafond de la dépense subventionnable fixé à 150 000 € ;

Les dossiers de demande doivent impérativement porter sur des travaux terminés ou engagés en 2025 et transmis au Département de la Haute-Savoie avant le 30 avril 2025.

La composition du dossier nécessite une délibération du Conseil Municipal validant le plan de financement de l'opération.

Ainsi, considérant l'acquisition de 2 radars pédagogiques non fixes qui seront positionnés route des Engagnes, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la validation du plan de financement.

Acquisition 4831.39 € TTC + travaux en régie = 439.65 €

*Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de présenter une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du reversement des amendes de police 2024 – programme 2025 ;

DEL2025/034-22/04 (suite)
Amendes Police 2025

- **APPROUVE** l'acquisition de 2 radars pédagogiques non fixes en 2025 et les travaux d'implantation pour un montant estimé à 4 466 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement pour un montant de 4 026.16 € pour l'acquisition des radars et 439.65€ pour les travaux en régie. (montant de la subvention escompté 1 339.74 €) ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif Principal 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance
Carole DUPRÉ



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 5/5/2025
ET PUBLICATION LE 5/5/2025

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025034
Objet :	APPROBATION PLAN FINANCEMENT ACQUISITION RADARS PEDAGOGIQUES - DEMANDE REPARTITION AMENDES POLICE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	074-217400035-20250422-DEL2025034-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250422-DEL2025034-DE-1-1_0.xml	text/xml	920 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.034 AMENDES POLICE 2025.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250422-DEL2025034-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	124.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2025 à 17h25min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2025 à 17h25min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mai 2025 à 17h34min59s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	5 mai 2025 à 17h35min12s	Reçu par le MI le 2025-05-05